



WASSEIGES

N° postal 4219

Tél. 081 / 85 54 80

Fax 081 / 85 62 33

## Commune de Wasseiges

# Avis à la population

## **Modification de la voirie communale**

### **Décision Conseil communal**

Fixation de l'alignement des chemins n°6 et 12 (Meeffe et Ambresin) – rue de Buay, à 5m de l'axe de la chaussée et création d'une zone de convivialité

Le collège communal à l'honneur de porter à la connaissance du public qu'une modification des Chemins n°6 et 12 (Meeffe et Ambresin) rue de Buay a été décidée suite à la création d'un lotissement ; l'alignement est fixé à 5m de l'axe de la chaussée en conformité à l'avis du Service Technique Provincial du 02/02/2017. Un espace public de convivialité sera créé. L'acquisition à titre gratuit pour cause d'utilité publique de l'emprise de 5 ares 86 centiares est nécessaire à la création dudit alignement et zone de convivialité.

Le dossier de cette acquisition est soumis à l'enquête, conformément à la section 5 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, pendant 30 jours et est disponible à la maison communale, du 20 octobre 2017 au 20 novembre 2017 (les délais étant suspendus du 15 juillet au 15 août).

Les personnes qui auraient des observations à présenter à ce sujet peuvent les adresser soit,

✉ Monsieur Thomas Courtois, Bourgmestre, rue du Baron d'Obin 219 à 4219 Wasseiges

✉ [virginie.vermeren@wasseiges.be](mailto:virginie.vermeren@wasseiges.be)

✉ en assistant à la séance de clôture qui aura lieu le 30 novembre 2017 à 10h00 à la maison communale, rue du Baron d'Obin 219 à Wasseiges

Wasseiges, le 20/10/ 2017,

Par le Collège,

La directrice générale communale,

  
Agnès de Marneffe



Le Bourgmestre,

  
Thomas COURTOIS